

Logo of the City of Païta, featuring a stylized 'P' and 'A' with a '@' symbol inside a circle.

Ville de Païta

N° 2020/71  
Du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## DELIBERATION

*portant désignation d'un correspondant défense nationale*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L.122-11,
- VU les circulaires ministérielles du 26 octobre 2001, 18 février 2002 et 27 janvier 2004 et l'instruction du 24 avril 2002,
- VU l'élection du maire et des adjoints intervenue le 4 juillet 2020,
- Considérant qu'il convient de désigner au sein de la commune, un correspondant dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le Ministère de la défense et les communes,

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

#### ARTICLE 2 :

Monsieur Grégory GUILBAUD est désigné correspondant défense de la commune de Païta.

**ARTICLE 3 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, notifiée aux Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, à l'intéressé et affichée à la porte de la mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**



LE MAIRE

*Willy GATUHAU*  
Willy GATUHAU

*[Handwritten signatures of council members and other officials]*

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**AMPLIATIONS :**

- Registre.....1
- SAS.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- Haut-commissariat.....1
- Intéressé.....1
- Archives.....1
- Affichage.....1

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**

- de la transmission effectuée le 21 JUL. 2020
- de la notification effectuée le 21 JUL. 2020
- de la publication effectuée le 21 JUL. 2020

Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général

*Philippe MOUTON*  
Philippe MOUTON

**POUR AMPLIATION**  
Païta, le 21 JUL. 2020